N° 1999-4408 - domaine et administration générale + déplacements et voirie + finances et programmation - Genay - Cession, à la SA Roxane-Nord, d'une parcelle de terrain communautaire située rue du Champ Fleuri - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision val de Saône -

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 septembre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

La communauté urbaine de Lyon est propriétaire d'une parcelle de terrain située à l'angle de la rue du Champ Fleuri et du chemin départemental n° 433 à Genay. Ce bien a été acquis le 18 avril 1974 pour l'aménagement du carrefour formé par les deux voies. Or, une partie seulement a été nécessaire à l'aménagement du débouché de la rue du Champ Fleuri sur le giratoire permettant l'accès au CD 433 et à la zone industrielle de Genay-Neuville sur Saône.

La SA Roxane-Nord, anciennement Compagnie française de boissons gazeuses, propriétaire des parcelles contiguës, a demandé à la Communauté urbaine de lui céder le surplus de la parcelle concernée, soit 1 151 mètres carrés, en vue de l'extension de son entreprise. La direction de la voirie ayant émis un avis favorable, cette cession aurait lieu au prix de 176 100 F, conformément à l'estimation des services fiscaux ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Ouï l'avis de ses commissions domaine et administration générale, déplacements et voirie, finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Autorise la SA Roxane-Nord à déposer, d'ores et déjà, une demande de permis de construire.

2° - Approuve le compromis qui lui est présenté et autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

Cette cession fera l'objet des mouvements suivants :

- produit de la cession : 176 100 F en recettes : compte 775 100 - fonction 824 ;
- sortie du bien du patrimoine communautaire : 41 398,65 F :

. en dépenses : compte 675 100 - fonction 824,
. en recettes : compte 211 800 - fonction 824 ;

- plus-value réalisée sur la vente du bien : 134 701,35 F :

. en dépenses : compte 676 100 - fonction 01,
. en recettes : compte 190 000 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,